

AMRAE

la Maison du risk management

COLLECTION AMRAE
ÉTUDES & PROSPECTIVES



LUMIÈRE SUR LA CYBERASSURANCE

2024 Édition

L'Amrae publie la 4^e édition de Lucy,
étude de la couverture assurantielle du risque cyber en France.

LA PRÉVENTION A PAYÉ : UN MARCHÉ APAISÉ MAIS TOUJOURS FRAGILE

Le marché français de l'assurance cyber prolonge certaines tendances amorcées en 2022 avec une poursuite de la réduction des sinistres, en termes de montant et de fréquence. Une situation qui va dans le sens d'une augmentation des efforts de prévention menés par les entreprises et de l'amélioration de leurs capacités à faire face aux cyberattaques. Ainsi en 2023, aucune grande organisation n'a subi de crise majeure et aucun sinistre supérieur à 10 millions d'euros n'a été enregistré.

Si le nombre de grandes entreprises souscriptrices a stagné depuis l'année dernière, les ETI et entreprises de taille moyenne ont accru leur souscription. Cependant, le volume de primes correspondant reste encore très faible.

Les chiffres et les informations recueillies par cette étude permettent désormais d'établir des liens de corrélation et de considérer qu'une entreprise assurée est une entreprise qui gère bien son risque cyber. Pour autant, le marché français de l'assurance cyber reste inscrit dans un schéma fragile et volatil : le volume des primes en France n'a évolué qu'à la marge depuis 2022, passant de 316 à 328 millions d'euros en 2023. Un montant qui pourrait être englouti par deux ou trois sinistres majeurs, dans un contexte géopolitique tendu.

Rappelons que l'assurance cyber a plusieurs fonctions : elle ne propose pas seulement une couverture financière mais également des solutions de support en gestion de crise, tout en constituant une ressource de conseils en matière de communication et de connaissances juridiques dès la première suspicion d'attaque.



Une étude pilotée par Philippe Cotelle,
administrateur de l'Amrae et
président de sa commission Cyber,
administrateur de Ferma et
Risk Manager d'Airbus Defence & Space



OLIVER WILD
Président de l'Amrae
Directeur des risques
et des assurances
de Veolia

EDITO

Quantifier les expositions et ne jamais baisser la garde

Avec cette quatrième édition de LUCY, nous poursuivons l'exercice engagé il y a trois ans : proposer une étude exclusive, solidement documentée, indépendante de toute commercialité, pour appréhender au mieux le marché de la cyber assurance. Merci à tous les courtiers, à l'assureur et aux agences de souscription qui ont contribué avec leurs données, à cette nouvelle version de LUCY.

En 2023, le marché de l'assurance cyber a poursuivi son développement, notamment grâce aux ETI et aux PME qui ont augmenté leur souscription de programmes d'assurance cyber.

L'accroissement des investissements de prévention en sécurité des systèmes d'information de ces dernières années porte ses fruits comme le confirme le Césin¹. Conséquence, une sinistralité moindre en 2023, ce qui peut expliquer le retour à l'équilibre dans le ratio sinistres/primes que nous observons.

Malgré ces notes positives dans toutes les catégories d'entreprises, la vigilance reste de mise : les volumes de primes et de couvertures demeurent en deçà de l'exposition réelle au risque et témoignent d'un marché encore fragile et sous-assuré. Dans ce contexte, il est primordial que les assureurs reconnaissent, au travers du montant de la prime, la valeur de la prévention mise en place et la croissance des investissements consentis par leurs assurés.

Les entreprises et les risk managers doivent poursuivre leurs actions en matière de prévention. On ne peut, et ne pourra jamais, baisser la garde.

Cette vigilance doit systématiquement s'accompagner d'une meilleure quantification financière de l'exposition au risque cyber. Une nécessité forte dans un environnement toujours plus numérique, avide d'intégrer de nouvelles technologies comme l'Intelligence Artificielle dans ses processus.

1. 9^e édition du baromètre annuel du Césin
<https://cesin.fr/document.php?d=65b3d73136c80>

L'intégration de l'IA par les entreprises avec des outils propriétaires, si elle est source de productivité et d'efficacité, doit s'accompagner d'environnements davantage sécurisés, car elle génère également ses propres menaces cyber.

Dans ce contexte, alors que les grandes entreprises font preuve d'une maturité grandissante en matière d'identification, d'évaluation des scénarios de risques, de mise en place de dispositifs de protection et de plans de continuité d'activité, les ETI et les PME doivent accélérer sur le sujet.

Éléments clés de la chaîne de valeur, vecteurs possibles de la propagation de ce risque systémique, elles doivent renforcer leur appréhension du risque cyber et mobiliser les ressources nécessaires à leur résilience.

Les contextes géopolitiques sont tendus : en cette année où plus de la moitié de la population mondiale est invitée à voter, les opportunités sont fortes pour les cyberattaquants de toutes natures et origines d'influer sur ces élections, de peser sur leurs résultats. Rappelons-le, il ne peut y avoir d'attractivité d'un territoire sans confiance numérique. Les risk managers et RSSI travaillent désormais de concert. Les pouvoirs publics ont, notamment avec l'ANSSI, développé un écosystème efficace et vertueux.

Il reste à adapter rapidement certaines dispositions législatives et réglementaires pour permettre à la totalité du tissu économique national de se montrer confiante, résiliente et résistante face à la cyber menace. L'Amrae y veille sans relâche.

Je vous souhaite une bonne lecture de LUCY 2024.

CHIFFRES CLÉS

328 M€

L'évolution du volume de primes est faible en 2023

Aucune nouvelle grande entreprise n'a souscrit d'assurance cyber par rapport à 2022 sur le marché français. Celles-ci ont souscrit à budget quasi constant en 2023.

• 2021 : **183 M€** • 2022 : **316 M€**

Détail de primes collectées par année tous segments d'entreprises :

• **263,1 M€** pour les grandes entreprises (-1 % par rapport à 2022)

• **48,3 M€** pour les entreprises de taille intermédiaire (+27 %)

• **7,7 M€** pour les entreprises de taille moyenne (+73 %)

• **4,5 M€** pour les petites entreprises

• **3,8 M€** pour les micro entreprises

0%

Le nombre de grandes entreprises assurées n'a pas évolué entre 2022 et 2023

Avec **280** grandes entreprises assurées, ce nombre reste stable alors qu'en 2022 on constatait une forte augmentation.

En revanche, les deux autres catégories d'entreprise enregistrent une importante augmentation du nombre de leurs assurés en 2023 :

• **47 %** : évolution du nombre d'entreprises assurées de taille intermédiaire

• **194 %** : évolution du nombre d'entreprises assurées de taille moyenne

-46%

L'année 2023 enregistre une baisse conséquente du montant total de sinistres enregistrés

• Grandes entreprises : **-45 %**

• Entreprises de taille intermédiaire : **-48 %**

• Entreprises de taille moyenne : **-68 %**

On observe une baisse de la sévérité couplée à une baisse de la fréquence des sinistres enregistrés chez les grandes entreprises (**-40 %**) et chez les entreprises de taille intermédiaire (**-37 %**). Les entreprises de taille moyenne enregistrent de leur côté le même nombre de sinistres (**0 %** de variation) mais avec un montant qui diminue significativement bien que l'on compte deux fois plus d'entreprises assurées qu'en 2022 sur ce segment. Cette baisse générale de la sévérité est d'autant plus remarquable que le panel d'entreprises intermédiaires et moyennes assurées a nettement augmenté.

15%

Le nombre d'entreprises de taille intermédiaire qui s'assurent demeure faible
Sur un tissu économique de **5 753** entreprises sur cette catégorie d'entreprises,
868 ont souscrit une assurance en 2023 soit 15 %.

GARANTIES – TARIFICATION

QUELQUES INDICATIONS TYPE

- **Une grande entreprise** souscrit une couverture de 40 M€ avec une franchise de 7,5 M€ pour une prime de 950 000€.
- **Une ETI** souscrit une couverture de 8,5 M€ avec une franchise de 700 000€ pour une prime de 160 000€.
- **Une entreprise intermédiaire** souscrit une couverture de 4 M€ avec une franchise de 100 000€ pour une prime de 38 000€.
- **Une entreprise moyenne** souscrit une couverture de 1,5 M€ avec une franchise de 15 000€ pour une prime de 5 500€.
- **Une petite entreprise** souscrit une couverture de 700 000€ avec une franchise de 2 500€ pour une prime de 1 260€.
- **Une micro entreprise** souscrit une couverture de 350 000€ avec une franchise de 1 000€ pour une prime de 500€.

Valeurs indicatives moyenne de prime par an, certains grands groupes souscrivent des garanties supérieures à 100 M€.

MÉTHODOLOGIE

Pour cette quatrième édition, comme pour les précédentes, LUCY souhaite établir une référence objective de l'évolution du marché de l'assurance cyber en France, permettant de comprendre la dynamique de l'évolution des primes et des sinistres dans ce secteur. Cette étude, rassemblant cinq années d'observations depuis 2019, repose sur l'analyse d'une compilation de données recueillies auprès d'un panel de courtiers représentant la majorité du marché français, avec l'objectif de rassembler les données exhaustives extraites de leur portefeuille de clients englobant le niveau de la souscription (primes, capacité), le nombre d'entreprises souscriptrices, les franchises ainsi que les sinistres (leur nombre, leur montant et leur distribution par taille d'entreprise).

Le tout dans un engagement de confidentialité pris par l'Amrae auprès des courtiers, de leurs clients et de leurs partenaires assureurs et réassureurs. Ainsi, les données sont agrégées par portefeuille afin de sécuriser l'anonymat des clients et aucune d'entre elle n'est partagée.

Cette année, 8 courtiers (Aon, Diot Siaci, Filhet Allard, Howden, Marsh, Verlingue, Verspieren, WTW), un assureur (SMABTP) et 2 agences de souscription (Dattak, Stoïk) ainsi qu'une organisation professionnelle (PLANETE CSCA, le syndicat des courtiers d'assurance) ont participé à cette étude conçue et menée par l'Amrae. Ainsi, sur la période, l'étude se nourrit des données suivantes :

13 508
Nombre de polices
d'assurance cyber analysées

614
Nombre de sinistres
indemnisés

Nombre de polices

280
grandes
entreprises

868
entreprises de
taille intermédiaire

1 445
entreprises de
taille moyenne

3 726
petites entreprises

7 189
microentreprises

Cette interface réalisée avec les courtiers et agences de souscription permet d'apporter une grande fiabilité à cette étude, notamment sur les entreprises qui utilisent leurs services (grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, entreprises de taille moyenne). Elle s'avère moins précise sur les plus petites entreprises avec un panel de PME qui ne sont que partiellement intégrées à ce sondage, ces dernières pouvant souscrire leur contrat cyber directement auprès de leur assureur ou via un agent général. La participation à l'étude de PLANETE CSCA qui englobe également des petites et moyennes entreprises permet dans ce cadre de bénéficier d'une vision partielle sur cette catégorie économique. « Pour autant, la tendance que nous relevons demeure celle du marché, celui-ci étant emmené par les grandes entreprises ainsi que les entreprises intermédiaires », énonce Philippe Cotelle, administrateur de l'Amrae et président de sa commission Cyber, administrateur de Ferma et risk manager d'Airbus Defence & Space.

Les collectivités publiques sont pour leur part absentes du panorama offert par LUCY, étant donné leur faible accès au courrage. Pourtant fortement attaquées (l'ANSSI a répertorié une moyenne de 10 incidents par mois affectant les collectivités territoriales de janvier 2022 à juin 2023), elles ne s'assurent encore que très peu contre les risques cyber.

LEXIQUE

- **Prime** : montant de la prime brute payée par l'entreprise. Pour l'année 2023, cela correspond au placement entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
- **Sinistre** : nombre de sinistres et montant de l'indemnisation déclarée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.
- **Ratio sinistres/primes** : rapport entre le montant total des sinistres indemnisés et le montant total des primes collectées sur la même période.

CATÉGORIES

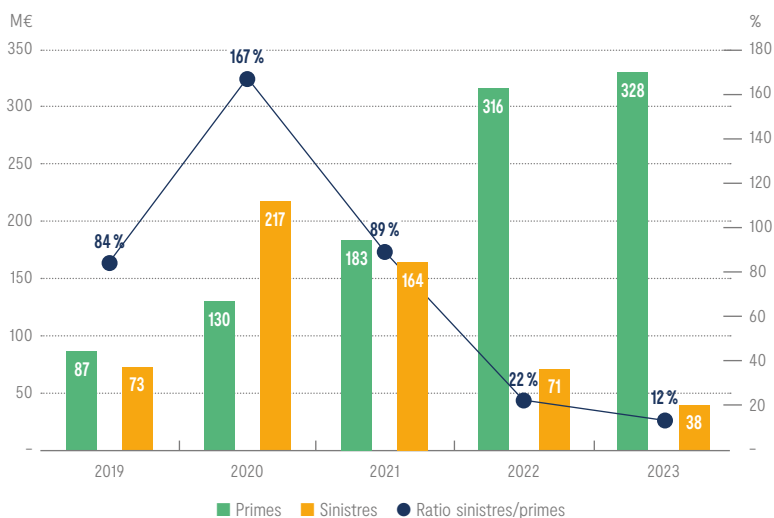
- **Grandes entreprises** : chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros.
- **Entreprises de taille intermédiaire** : chiffre d'affaires compris entre 50 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros.
- **Entreprises de taille moyenne** : chiffre d'affaires compris entre 10 millions d'euros et 50 millions d'euros.
- **Petites entreprises** : chiffre d'affaires compris entre 2 millions d'euros et 10 millions d'euros.
- **Microentreprises** : chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.

1. L'ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Des sinistres enregistrés à la baisse

Fait marquant sur cette année d'étude, le ratio sinistres/primes fait montre d'une évolution constante et marquée à la baisse depuis 2020 (avec une hausse du volume des primes souscrites passant de 87 à 130 millions en 2020, puis à 183 millions en 2021, et à 316 millions en 2022). Il passe de 22 % en 2022 à 12 % en 2023 avec un montant des primes établi à 328 millions

Sur cette même année, la tendance est à la baisse concernant les sinistres enregistrés avec seulement 38 millions d'indemnisation de sinistres contre 71 millions d'indemnisation en 2022 (pour 316 millions de primes collectées).



Les grandes entreprises agissent à budget constant

Comparé à 2022, le nombre de grandes entreprises ayant souscrit une assurance cyber n'a pas évolué (passant de 281 à 280 en 2023) pour une prime quasiment identique, évoluant de 267 millions d'euros à 263 millions d'euros. « *Hormis quelques nouvelles souscriptions et quelques désistements, de manière générale, on a atteint une forme de statut quo avec un nombre quasi-équivalent d'entreprises souscriptrices* », observe Philippe Cotelle. En revanche, on observe une augmentation des entreprises de taille intermédiaire qui souscrivent (+47 %) passant de 591 à 868 avec une augmentation du volume de primes d'environ 10 millions sur ce segment. Un constat encore plus marqué chez les entreprises de taille moyenne qui enregistrent également une forte augmentation du nombre de contrats d'assurance souscrits (+73 %) passant de 492 à 1 445 tandis que le volume de primes n'augmente que de 3 millions.

Les **grandes entreprises** n'ont que légèrement augmenté leur capacité moyenne assurée (+12 %) passant de 35 millions à 39,6 millions avec un taux de prime moyen évoluant de 2,70 % à 2,37 % (-12 %). Elles ont d'autre part vu une légère augmentation de leur niveau de franchise passant de 6,4 millions en 2022 à 7,6 millions en 2023 : « *En 2023, les grandes entreprises ont souscrit à budget constant. Le marché s'étant assoupli comme anticipé, il en a résulté une baisse des taux qui les a conduites à augmenter légèrement leurs achats en termes de capacité pour le même budget, sans aller au-delà, ce qui explique que la prime n'a pas bougé. C'est un phénomène unique, que nous n'avions jamais vu apparaître avant* », indique Philippe Cotelle.

Au contraire, les **entreprises de taille intermédiaire** ont vu leur taux de prime moyen augmenter de +7 % et ont enregistré une baisse de capacité (-20 %) passant de 6 millions à 4,8 millions du fait de l'afflux d'entreprises de plus petite taille dans cette catégorie amenées à acheter une capacité inférieure (voir pages 22 et 23). Elles ont en outre vu le montant moyen de franchise baisser de 436 000 euros en 2022 à 218 000 euros en 2023 alors qu'il avait augmenté entre 2021 et 2022.

Pour les **entreprises de taille moyenne**, les résultats s'avèrent en revanche contre-intuitifs par rapport aux analyses réalisées dans les précédentes éditions de LUCY. « *Nous avons prévu que, pour ces entreprises, le taux de prime moyen allait augmenter. Force est de constater qu'il a diminué (de -7 %) ce qui peut s'expliquer par la baisse de leur capacité moyenne assurée (passant de 2,3 millions à 1,4 million). Elles ont donc acheté moins, dans un climat où le marché s'est assoupli. Cela pose la question suivante : l'assouplissement du marché est-il un facteur d'attractivité pour les nouveaux assurés ?* », interroge Philippe Cotelle.

Face à la quasi-saturation du segment des grandes entreprises assurées, le développement global du marché ne peut s'effectuer que de deux manières : soit par l'augmentation des sommes assurées, ce qui serait un corollaire logique de la digitalisation croissante de leur modèle d'affaire et de celle de l'économie qui accroît leur surface de contact avec la menace cyber ; soit par l'augmentation du nombre d'entreprises assurées dans les autres catégories. Un phénomène en cours mais à des niveaux plus faibles. Pour résumer, soit on a affaire à un panel constant qui va acheter davantage de capacité, soit on se trouve face à de plus en plus d'entreprises moyennes et intermédiaires qui s'assurent.

Prime par catégorie

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite	Nb d'entreprises assurées Évolution vs 2022	Prime souscrite Évolution vs 2022
Grandes entreprises (>1,5 Md€ de CA)	207	73 118 563	251	105 891 882	240	151 835 775	281	266 978 513	280 0 %	263 161 522 -1 %
Entreprises de taille intermédiaire (50 M€ à 1,5 Md€)	307	8 093 921	441	14 872 640	530	24 198 470	591	38 178 541	868 47 %	48 372 610 27 %
Entreprises de taille moyenne (10 à 50 M€)	311	2 932 394	362	5 287 862	322	2 455 874	492	4 508 378	1445 194 %	7 782 243 73 %
Petites entreprises (2 à 10 M€)	616	709 087	643	707 079	503	3 367 699	624	2 150 050	3 726 497 %	4 491 429 109 %
Micro-entreprises (moins de 2 M€)	7 025	1609 504	7 027	1 613 708	433	1 262 987	7 684	3 888 890	7 189 -6 %	3 772 879 -3 %
TOTAL	87 199 664	129 694 174	183 120 805	315 704 371	327 580 683	4 %				

Capacité, franchise

	Capacité souscrite moyenne					Franchise		
	2019	2020	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Grandes entreprises (>1,5 Md€ de CA)	38 085 652	41 030 677	31 262 762	35 230 285	39 600 982	3 990 104	6 443 876	7 644 796
Entreprises de taille intermédiaire (50 M€ à 1,5 Md€)	8 138 553	7 567 604	6 552 864	6 017 885	4 835 516	227 976	436 030	218 284
Entreprises de taille moyenne (10 à 50 M€)	1 934 341	2 066 514	2 333 050	2 301 632	1 459 194	32 217	47 269	15 335
Petites entreprises (2 à 10 M€)	1 180 893	1 240 110	1 017 160	599 895	672 323	7 670	8 721	2 537
Micro-entreprises (moins de 2 M€)	1 225 000	1 172 222	872 061	307 028	340 832	885	1 075	968

Taux de prime

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution en % vs 2022
Grandes entreprises (>1,5 Md€ de CA)	0,93 %	1,03 %	2,02 %	2,70 %	2,37 %	-12,00 %
Entreprises de taille intermédiaire (50 M€ à 1,5 Md€)	0,32 %	0,45 %	0,70 %	1,07 %	1,15 %	7,36 %
Entreprises de taille moyenne (10 à 50 M€)	0,49 %	0,71 %	0,33 %	0,40 %	0,37 %	-7,29 %
Petites entreprises (2 à 10 M€)	0,10 %	0,09 %	0,66 %	0,57 %	0,18 %	-68,78 %
Micro-entreprises (moins de 2 M€)	0,02 %	0,02 %	0,33 %	0,16 %	0,15 %	-6,59 %

Évolution et distribution des sinistres

Vers une réduction générale de la sévérité des sinistres ?

Le montant total des sinistres enregistrés a baissé de 46 % en 2023. Une diminution visible à différents niveaux, quelle que soit la catégorie impliquée : les grandes entreprises enregistrent une réduction de 45 %, les ETI de 48 % et les entreprises moyennes de 68 %. En plus du montant, la fréquence des sinistres est également à la baisse pour les grandes entreprises (-40 %) et les ETI (-37 %) tandis qu'elle reste égale à 2022 chez les entreprises moyennes (avec 30 sinistres enregistrés).

Les **grandes entreprises** ont quasiment divisé par deux le montant annuel des sinistres déclarés depuis 2020 tandis que leur sévérité individuelle a également diminué. Aucun sinistre XXL (de 10 à 40 millions d'euros) n'a été déclaré en 2023, le plus important d'entre eux s'élevant à 10 millions d'euros. L'assouplissement du marché, d'autre part, n'a pas rendu plus compliquées les conditions de couvertures par rapport à 2022. « *Le niveau de franchise élevé chez les grandes entreprises en 2023 (7,6 millions) pourrait expliquer le niveau de sinistres déclaré mais, en réalité, son évolution par rapport à 2022 (6,4 millions) est légère. Aujourd'hui, les sinistres XXL ne sont pas sensibles à la franchise. Cela signifie donc qu'il y a de moins en moins de très gros sinistres* », juge Philippe Cotelle. Cette couverture constante, associée à une diminution des sinistres à indemniser, laisse envisager une réduction générale de la sévérité des sinistres.

Même observation du côté des **entreprises intermédiaires**, avec une réduction du nombre et du montant des sinistres déclarés passant de 73 à 46 (-37 %) et de 19,4 millions à 10 millions (-48 %). Du côté de ces ETI, même si on observe davantage de sinistres déclarés entre 300 000 et 3 millions d'euros, il n'en résulte pas moins une baisse de leur sévérité avec une absence de sinistres XXL en 2023.

Concernant les **entreprises moyennes**, si la fréquence reste stable avec 30 sinistres déclarés en 2023 comme en 2022, l'impact associé a quant à lui diminué, passant de 4,5 millions à 1,4 million, soit -68 %.

Développement des mesures de prévention

En matière d'évolution de la distribution des sinistres entre 2019 et 2023, il est notable que ceux-ci ont décliné en sévérité durant cette période. Alors que l'année 2020 avait vu une augmentation significative de leur montant due à la survenance de quatre cyberattaques d'ampleur XXL et que l'année 2021 avait également comporté son lot de sinistres, malgré une réduction de leur sévérité, les deux dernières années (2022/2023) signent une réduction générale de la fréquence et de la sévérité des sinistres.

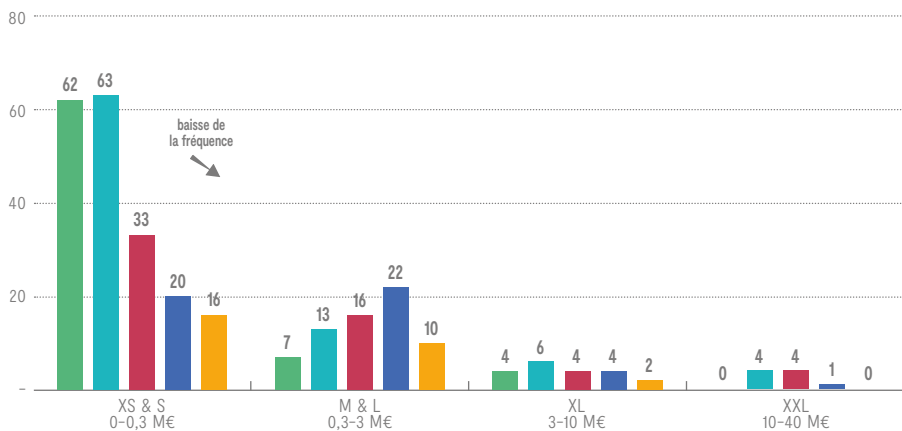
Sinistres 2019-2023

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Nombre de sinistres	Montant indemnisé	Nombre de sinistres	Montant indemnisé	Nombre de sinistres	Montant indemnisé	Nombre de sinistres	Montant indemnisé	Nombre de sinistres Évolution vs 2022	Montant indemnisé Évolution vs 2022
Grandes entreprises (>1,5 Md€ de CA)	73	31 833 407	86	20 150 875	57	88 633 935	47	43 153 262	28 -40 %	23 553 677 -45 %
Entreprises de taille intermédiaire (50 M€ à 1,5 Md€)	74	38 936 304	75	12 673 500	110	63 140 440	73	19 419 283	46 -37 %	10 046 817 -48 %
Entreprises de taille moyenne (10 à 50 M€)	7	2 294 960	13	2 355 000	26	892 463	30	4 509 888	30 0 %	1 453 250 -68 %
Petites entreprises (2 à 10 M€)	2	465 600	7	34 961	318	10 941 578	10	1 401 200	168 1 580 %	12 346 687 -12 %
Micro-entreprises (moins de 2 M€)	0	-	-	-	7	37 330	17	2 336 200	343 1 918 %	18 180 090 -22 %
TOTAL	157	73 530 871	183	216 586 298	518	163 645 746	177	70 819 833	615	38 106 521 -46 %

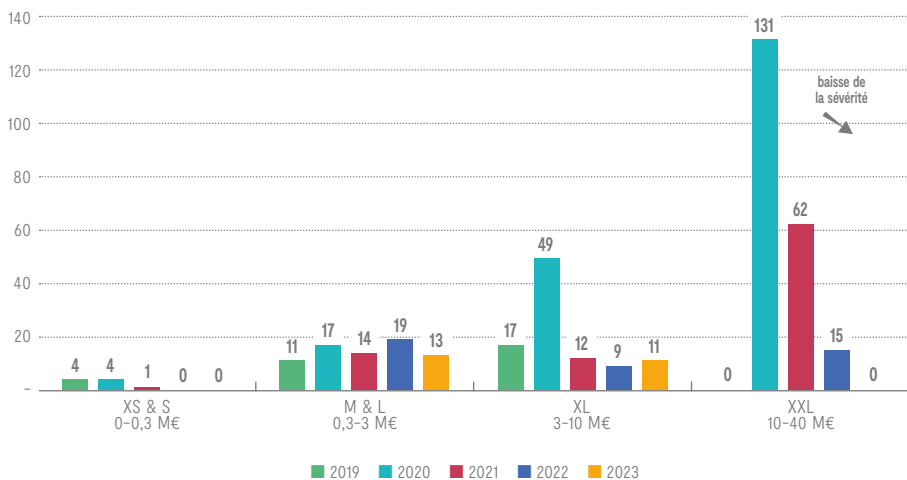
Distribution statistique sinistres 2019-2023

Grandes entreprises

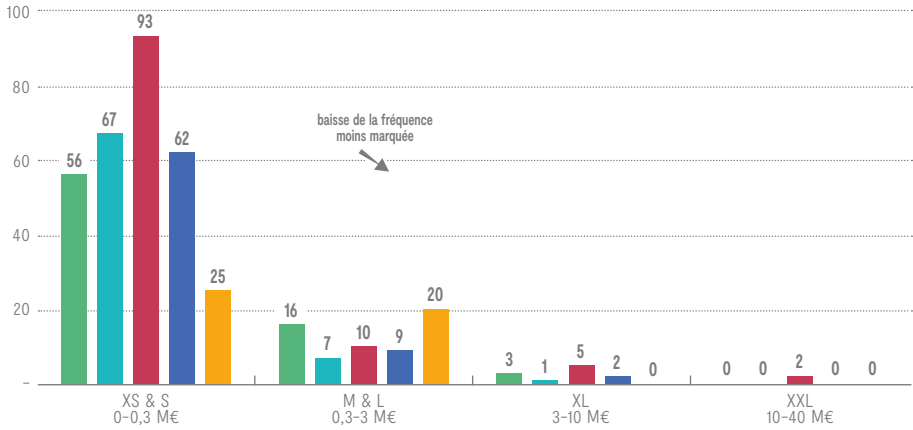
Distribution du nombre de sinistres par taille de sinistre



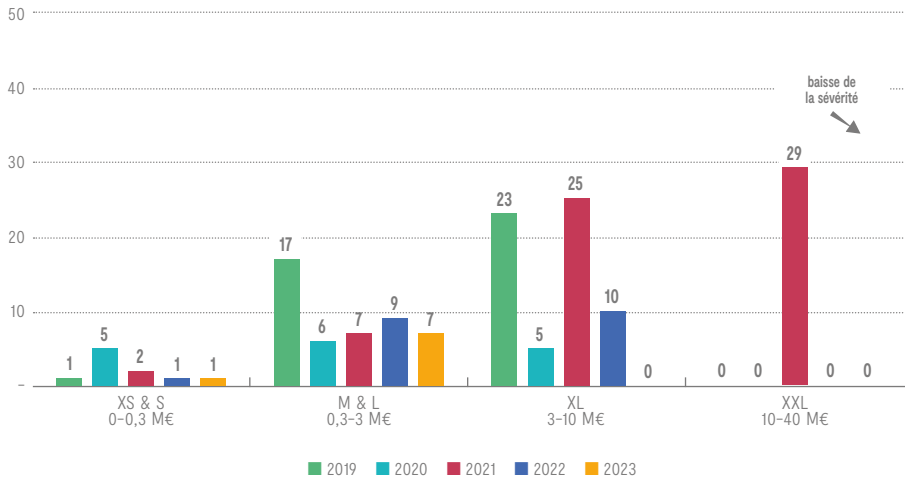
Distribution du montant des sinistres par taille de sinistre



Distribution du nombre de sinistres par taille de sinistre



Distribution du montant des sinistres par taille de sinistre



Ces résultats peuvent paraître contradictoires avec ceux du « Panorama de la cybermenace 2023¹ » publié par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) qui, au contraire, fait état d'un « *niveau de la menace en constante augmentation* » avec notamment un nombre total d'attaques par rançongiciel supérieur de 30 % en 2023 à celui relevé sur la même période en 2022. Il faut, à ce sujet, garder à l'esprit que LUCY collecte uniquement les sinistres déclarés aux assureurs, il est donc envisageable que certains d'entre eux n'aient pas fait l'objet d'une déclaration (absence de couverture, sous franchise, etc.). *« Face à ce phénomène de réduction générale de la sévérité des sinistres, une explication rationnelle pencherait pour le développement et l'efficacité combinée des pratiques de prévention, juge de son côté Philippe Cotelte. Les attaques sont toujours aussi nombreuses mais leurs conséquences économiques, quand elles réussissent, sont proportionnellement plus légères. »*

La 9^e édition du baromètre 2023 du Cesin² (Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique) portant sur un échantillon de 456 répondants (40 % provenant d'ETI et à 48 % de grandes entreprises), observe que le nombre des cyberattaques réussies reste stable par rapport à 2022. Moins d'une entreprise sur deux déclare avoir subi au moins une cyberattaque avec des répercussions significatives et le nombre d'entreprises ayant subi 15 cyberattaques ou plus a diminué. Parmi les raisons évoquées pour expliquer cette stagnation : des efforts croissants développés pour anticiper ces crises, comprenant *« les investissements dans les outils de protection, l'amélioration de la capacité de détection et de gestion des incidents, les campagnes de sensibilisation ou encore les exercices d'entraînement aux situations de crises »*. À ce titre, le baromètre du Cesin relève que 7 entreprises interrogées sur 10 ont souscrit une cyberassurance et 57 % comptent renouveler leur contrat. Pour autant, les trois quarts des entreprises assurées n'ont jamais fait appel à leur cyberassurance, malgré une moyenne de trois incidents par an et par entreprise. *« Cette observation suggère que deux incidents sur trois en moyenne ne font pas l'objet de déclaration d'assurance, laissant supposer que l'impact de ces incidents est inférieur aux montants des franchises. Cette situation pourrait être expliquée par la capacité des entreprises à gérer ces incidents sans supporter des coûts significatifs.*

1. <https://www.cert.ssi.gouv.fr/cti/CERTFR-2024-CTI-001/>

2. 9^e édition du baromètre annuel du Cesin <https://cesin.fr/document.php?d=65b3d73136c80>

2. DYNAMIQUE DU MARCHÉ

Un marché en développement mais volatil

Depuis sa création par l'Amrae, LUCY a montré la diffusion de l'assurance cyber dans toutes les strates de l'économie, des grandes entreprises aux petites entreprises en passant par les ETI. *« Nous avons pu observer une corrélation entre l'augmentation forte du nombre d'entreprises qui s'assuraient et le ratio sinistres/primes. Et que ce phénomène évolue comme une vague, année après année, vers les entreprises de taille inférieure, ce qui permet d'illustrer la pénétration de l'assurance cyber dans les différentes couches de l'économie »*, illustre Philippe Cotelle. Ce phénomène s'est désormais résorbé : en 2023, le nombre d'ETI assurées a augmenté par rapport à 2022, évoluant de 12 % à 47 %, et le nombre d'entreprises moyennes assurées a quant à lui triplé, passant de 53 % à 194 %, alors que les ratios de pertes correspondants ont diminué.

En 2020, alors que beaucoup de **grandes entreprises** s'assuraient, le ratio sinistres/ primes était mauvais, atteignant 190 %. Résultat ? Les assureurs ont doublé les taux de prime, baissé le niveau des capacités disponibles, et fait évoluer les niveaux de franchise à la hausse. Face à ce manque d'attractivité, les entreprises ont été moins nombreuses à s'assurer en 2021 (-4 %). Parallèlement à cette conjoncture, le ratio sinistres/primes s'est amélioré en 2021 du fait des résultats des premières mesures de prévention mises en place. L'assouplissement du marché a contribué à rendre de nouveau l'assurance cyber attractive ayant pour conséquence une augmentation de 17 % du nombre de grandes entreprises assurées en 2022. À cette époque, le ratio sinistres/primes, situé à 16 %, se montre très avantageux et il continue à baisser en 2023, se situant à 9 % avec une évolution du taux de prime moyen à -12 %. *« Il est néanmoins intéressant de constater que cela n'a pas pour autant généré un appétit croissant en termes de nombre de grandes entreprises assurées, ce qui nous amène à cette conclusion que les contraintes budgétaires ont eu un poids fort sur cette couche économique »*, indique Philippe Cotelle. La situation actuelle incite à envisager un prolongement de cette tendance à l'assouplissement du marché en 2024 avec une poursuite de la baisse des taux de primes par les assureurs. *« Or, si ces derniers diminuent les taux et que le nombre d'entreprises assurées reste le même, cela signifie que ces dernières pourront acheter plus de capacité à budget constant, au risque sinon de voir le volume de primes stagner »*, anticipe Philippe Cotelle.

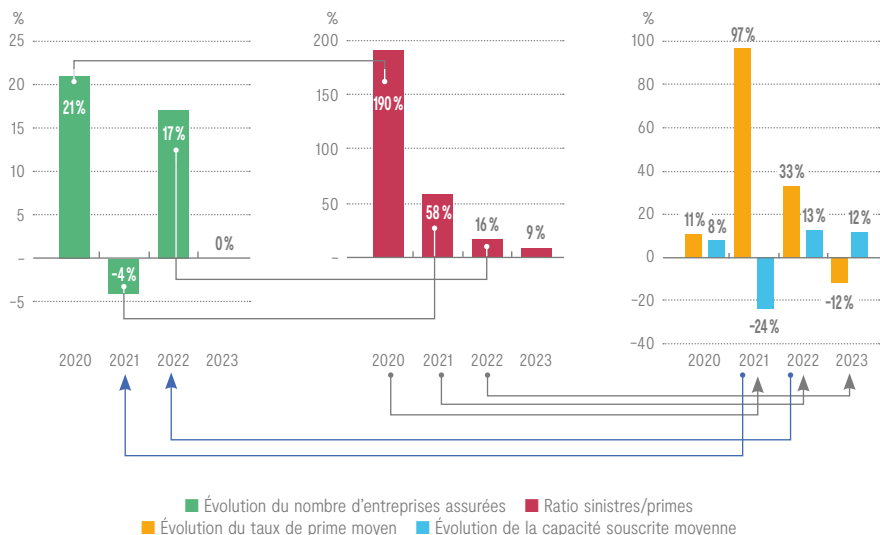
Pour **les ETI**, l'année 2021 avait enregistré un élan d'entreprises intermédiaires souscrivant une assurance cyber (+20 %) couplé à un mauvais ratio sinistres/primes (261 %). Conséquence de cette poussée de fièvre, une évolution du taux de prime moyen de +54 % en 2022. Une augmentation qui a eu pour effet de ralentir la croissance de leur souscription. S'en est suivi un ratio sinistres/primes plus avantageux en 2022 (51 %) entraînant un adoucissement du marché mais la capacité souscrite moyenne a de son côté baissé. Que présager pour 2024 ? Le ratio sinistres/primes étant demeuré très bon en 2023 (21 %) sur ce segment, on peut, par projection, envisager une tendance à l'assouplissement du marché ETI, à l'image de celui expérimenté par les grandes entreprises.

Le phénomène diffère pour les **entreprises de taille moyenne**. En 2022, on enregistrait 53 % d'augmentation du nombre d'entre elles assurées, couplé à un ratio sinistres/ primes peu performant à 100 %. *« Jusqu'en 2022, le marché des entreprises moyennes s'était montré peu réceptif, nous anticipions donc en 2023 une augmentation des taux de prime moyens sur cette catégorie économique. Force est de constater que ce n'est pas le cas : les taux ont au contraire baissé (-7 %), ce qui n'est pas forcément cohérent »,* observe Philippe Cotelle. On enregistre ainsi en 2023, un doublement des entreprises moyennes qui s'assurent avec un bon ratio sinistres/primes (19 %). *« Face à cette dynamique atypique, notre hypothèse est que le marché s'étant assoupli pour les grands comptes ainsi que pour les ETI, cela se soit également diffusé sur les entreprises de taille moyenne »,* suggère Philippe Cotelle.

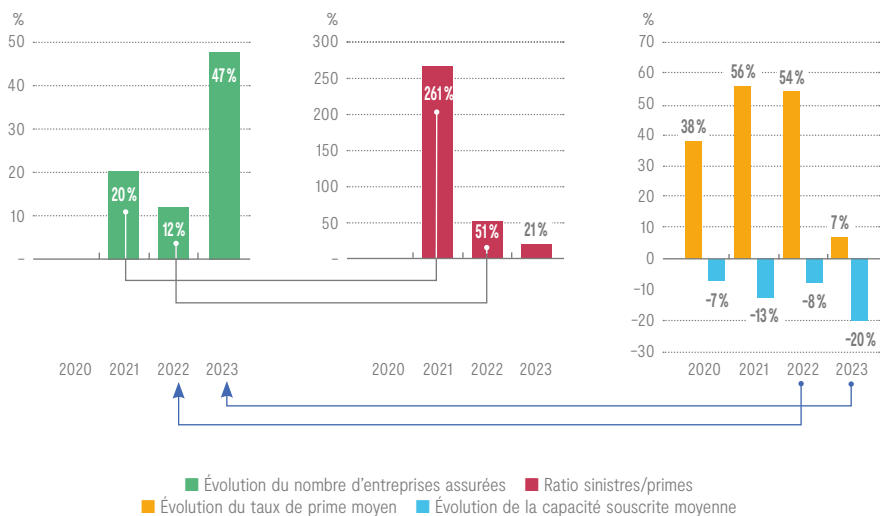
2023 s'illustre ainsi comme une année positive, avec une stabilité des attaques réussies ainsi qu'un développement de l'activité de l'assurance cyber chez les entreprises de taille intermédiaire et moyenne mais une stagnation chez les grandes entreprises. Cependant, la croissance du marché de l'assurance cyber en France ralentit, principalement en raison des grandes entreprises qui semblent poser une limite à leur souscription. *« Avec un montant total de 328 millions de prime sur le marché français, ce dernier demeure fragile, juge Philippe Cotelle. Il suffit de quelques sinistres d'importance pour venir rogner considérablement sur cette prime. Le contexte international tendu rend d'autre part les conditions d'une crise future réunies impliquant parallèlement une fragilité du marché de l'assurance ».*

Dynamique du marché

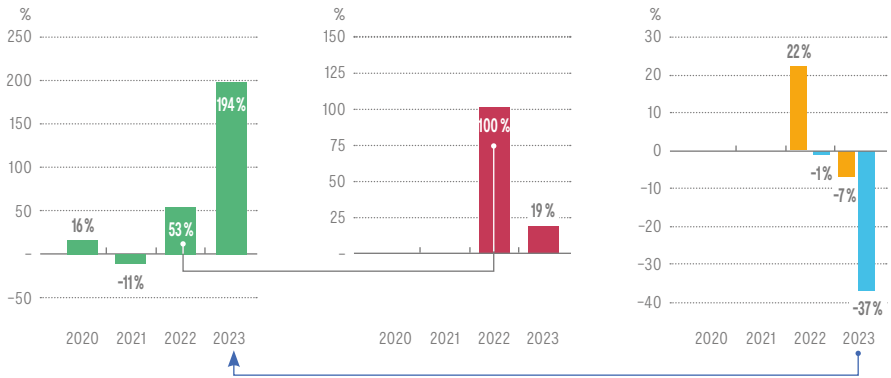
Grandes entreprises



ETI



Entreprises moyennes



- Évolution du nombre d'entreprises assurées
- Ratio sinistres/primes
- Évolution du taux de prime moyen
- Évolution de la capacité souscrite moyenne

3. FOCUS SUR LES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

Un potentiel encore très important de souscription

Au regard du panel d'entreprises de taille intermédiaire ayant souscrit une assurance désormais intégrées à notre étude (avec une augmentation de quasiment 40 % de leur nombre cette année), l'Amrae a ajouté une catégorie d'entreprise supplémentaire au champ de l'étude LUCY.

Le groupe des entreprises de taille intermédiaire englobant jusqu'alors les sociétés enregistrant entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires a été séparé en deux : les ETI entre 500 millions et 1,5 milliard d'euros de CA et les entreprises intermédiaires entre 50 millions et 500 millions d'euros de CA. Cette nouvelle catégorisation fixera un point de départ pour les éditions suivantes.

Sur un tissu économique de 5 753 entreprises enregistrant de 50 millions à 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires, il en ressort que 127 ETI et 741 entreprises intermédiaires ont souscrit une assurance cyber, soit un total de 868 entreprises. Malgré cette augmentation du nombre de sociétés souscriptrices, le potentiel demeure énorme avec environ 15 % des entreprises de cette catégorie seulement qui s'assurent aujourd'hui. Le ratio sinistres/primes s'avère de son côté relativement plus élevé chez les ETI (29,8 % contre 9 % chez les grandes entreprises et 14,4 % chez les entreprises intermédiaires). *«Lors de l'édition précédente, nous avons mis en évidence une corrélation entre un afflux important d'entreprises qui s'assurent et le ratio sinistres/primes. On ne l'observe plus en 2023 sur cette catégorie d'entreprises, ce qui peut être le signe que les assureurs ont gagné en maturité dans leur politique de souscription sur ce segment»*, explique Philippe Cotelle.

En termes de capacité, alors que pour les ETI, elle s'élève en moyenne à 8,3 millions d'euros, elle est de 4,1 millions d'euros chez les entreprises intermédiaires ce qui explique la baisse de capacité enregistrée de manière globale sur cette catégorie d'entreprises de taille intermédiaire passée de 6 millions en 2022 à 4,8 millions en 2023, étant donné l'afflux d'entreprises intermédiaires souscrivant une police cyber dans cette catégorie.

Les plus petites entreprises achètent moins de capacité

La distinction effectuée au sein du groupe des entreprises de taille intermédiaire permet d'autre part de mettre en avant l'augmentation de la capacité offerte aux plus grandes d'entre elles tandis que logiquement, les plus petites arrivant sur le marché se montrent moins souscriptrices. Au niveau des taux, si la franchise s'avère plus basse chez les ETI par rapport aux grandes entreprises (environ 703 000 contre 7,6 millions d'euros), leur taux de primes se montre peu éloigné (1,87 % pour les ETI contre 2,37 % pour les grandes entreprises). S'élevant seulement à 0,94 %, ce taux se révèle assez attractif pour les entreprises intermédiaires et montre un vrai différentiel entre ces dernières et les ETI.

En poursuivant cette distinction au sein du groupe des entreprises de taille intermédiaire au niveau des sinistres, il en ressort une plus grande fréquence de petits sinistres chez les plus petites d'entre elles mais une sévérité plus grande de ces derniers chez les plus grandes.

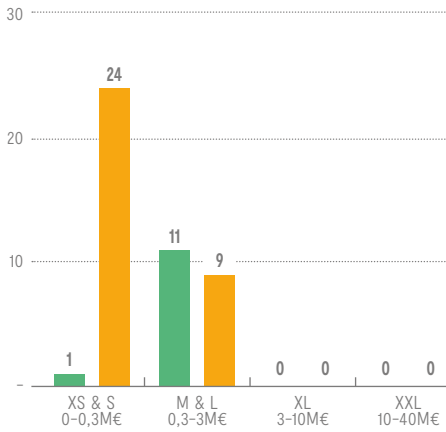
Focus sur les ETI et entreprises intermédiaires

	Nb d'entreprises en portefeuille	Prime souscrite	Capacité Assurée Moyenne	Franchise Moyenne	Taux Prime Moyen
Grandes entreprises (>1,5 Md€ de CA)	280	263 161 522 €	39 600 982 €	7 644 796 €	2,37 %
ETI (500 M€ à 1,5 Md€)	127	19 910 331 €	8 377 165 €	702 837 €	1,87 %
Entreprises intermédiaires (50 M€ à 500 M€)	741	28 462 278 €	4 107 056 €	114 994 €	0,94 %
Entreprises de taille moyenne (10 à 50 M€)	1 445	7 782 243 €	1 459 194 €	15 335 €	0,37 %
Petites entreprises (2 à 10 M€)	3 726	4 491 429 €	672 323 €	2 537 €	0,18 %
Micro-entreprises (moins de 2 M€)	7 189	3 772 879 €	340 832 €	968 €	0,15 %

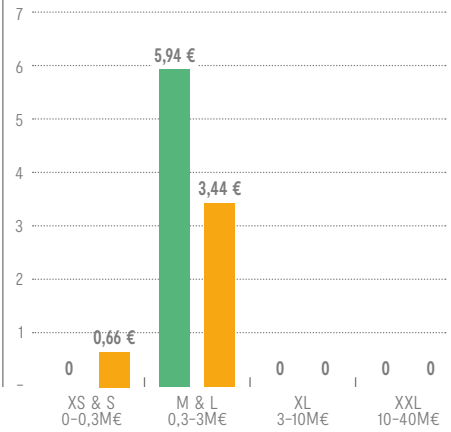
Sinistres et ratio de pertes

	Nombre de sinistres	Montant des sinistres	Ratio sinistres/primes
Grandes entreprises (>1,5 Md€ de CA)	28	23 553 677 €	9,0 %
ETI (500 M€ à 1,5 Md€)	12	5 940 000 €	29,8 %
Entreprises intermédiaires (50 M€ à 500 M€)	33	4 106 817,00 €	14,4 %
Entreprises de taille moyenne (10 à 50 M€)	30	1 453 250 €	18,7 %
Petites entreprises (2 à 10 M€)	168	1 234 687 €	27,5 %
Micro-entreprises (moins de 2 M€)	343	1 818 090 €	48,2 %

Nombre de sinistres par taille de sinistre



Montant des sinistres par taille de sinistre



■ ETI ■ Entreprises intermédiaires

INTERVIEW



« Les entreprises organisent mieux leur cybersécurité et leur réponse aux attaques. »

MYLÈNE JAROSSAY

CISO de LVMH Group et présidente du Cesin
(Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique)

Notre nouvelle étude LUCY montre que, dans un contexte de stabilisation des couvertures d'assurance, les sinistres indemnisés ont diminué en fréquence et en montant entre 2022 et 2023. Quelles sont vos réactions face à cette tendance ?

Selon la 9^e édition de notre baromètre Cesin Opinion Way paru en janvier 2024, nous n'observons pas une baisse des attaques réussies, mais plutôt une stabilisation (66 % des entreprises interrogées considèrent que le nombre d'attaques est resté stable). Pour autant, le nombre de tentatives d'attaques ainsi que le nombre de vulnérabilités ont augmenté. Les entreprises ont des surfaces d'attaques publiques de plus en plus grandes, donc statistiquement davantage de risques d'être ciblées. Parmi les attaques que nos entreprises membres ont subies, nous constatons une progression des attaques en déni de service, que ce soit à des fins de déstabilisation ou d'autres objectifs. Ainsi 34 % des entreprises interrogées ont subi au moins une attaque en déni de service, soit 11 points de plus que l'an dernier. En pratique, ces types d'attaques sont peu déclarés aux assureurs, ce qui peut expliquer une partie des écarts avec les résultats de l'étude LUCY.

Les membres du Cesin ont-ils augmenté leur budget de sécurité entre 2022 et 2023 ?

La part du budget dédiée à la cybersécurité est au même niveau que l'an dernier. Il n'y a donc probablement pas eu d'augmentation sensible du nombre de solutions déployées, nombre que l'on pourrait être tenté de corréler avec la réduction des sinistres. En revanche, la maturité des entreprises a certainement augmenté et il est possible que les solutions aient été mieux déployées, intégrées et opérées, apportant davantage d'efficacité. Les entreprises ont globalement une bonne confiance (87 %) dans les solutions de prévention et de détection. Les EDR (Endpoint detection and response) et le MFA (authentification multifacteur) sont, avec les pare-feu, les solutions jugées les plus efficaces. Plus de 90 % des entreprises confirment cette performance. À noter tout de même que ces derniers mois, un certain nombre de scénarios d'attaques d'ampleur ont pu aboutir en contournant des protections par MFA.

Parmi les entreprises de notre panel, 70 % ont souscrit à une cyber assurance et 13 % projettent de le faire, ce qui amènerait plus de 80 % de couverture prochainement. Les entreprises organisent mieux leur cybersécurité et leur réponse aux attaques. Elles montrent une meilleure résistance face aux incidents. Certains « départs de feu » sont vite maîtrisés. Mais les menaces cyber évoluent constamment et notre capacité à les contrer peut varier d'une année sur l'autre, rien n'est acquis...

Sur le sujet, quelles sont vos prévisions pour l'année 2024 ?

Le contexte géopolitique est en tension, les deux conflits au Moyen-Orient et en Ukraine ont des répercussions cyber dans et hors de ces régions. En 2024, nous pouvons craindre que la politique et la géopolitique continuent de s'inviter sur le terrain cyber, en particulier à travers l'évènement des Jeux olympiques ou en filigrane des périodes électorales. Ces attaques, qu'il s'agisse par exemple d'actions de désinformation ou de déni de service, ne conduiront pas nécessairement à des sinistres déclarés aux assureurs cyber.

Un autre sujet monte en puissance, celui de l'intelligence artificielle. Selon notre baromètre, une entreprise sur deux a lancé des projets autour de l'IA. L'IA générative connaît une croissance fulgurante, et nous commençons à voir des deepfakes malveillants provoquer de sérieux impacts. De plus en plus de solutions, dont celles de cybersécurité, embarquent cette nouvelle technologie. Et nous pouvons supposer que de nouvelles attaques seront augmentées par de l'IA. Elle est ainsi au cœur des sujets des responsables cybersécurité en 2024.

INTERVIEW



« Il y a bien une montée en maturité sur le sujet de la cybersécurité mais elle demeure encore fragile »

LUMENA DULUC

Directrice du Clusif (Association de promotion de la cybersécurité, réunissant entreprises et administrations autour du développement des bonnes pratiques pour la sécurité du numérique)

Notre étude LUCY montre une baisse de la sinistralité assurée qui touche les grandes entreprises et les ETI mais également les entreprises de taille moyenne. Peut-on expliquer ces résultats par un renforcement de la sensibilisation chez les entreprises ?

Nous sommes justement en train de réaliser au Clusif une étude sur les pratiques de sensibilisation afin d'analyser leur efficacité. Un budget dédié à la sensibilisation ne signifie pas pour autant qu'elle est réussie. Les diverses formations existantes peuvent par exemple comporter des injonctions contradictoires, rendant leur mise en œuvre variable et difficile. Si le message indiquant que les entreprises pouvaient être touchées personnellement par les cyberattaques est passé, la communication sur les moyens déployés pour s'en protéger n'est pas encore au point. Mais on avance...

En matière de prévention, avez-vous l'impression que les investissements techniques consentis par les entreprises sont stables ou en augmentation ?

De nombreuses solutions techniques voient le jour et emportent un succès certain, comme les EDR. Nos membres appellent néanmoins à porter la réflexion à un niveau global. Il est extrêmement important pour une entreprise de mener une analyse conséquente pour savoir quelles sont les menaces qui la concernent et mettre les bons outils en face. Il y a donc bien une montée en maturité sur le sujet de la cybersécurité mais elle demeure encore fragile selon la taille et la structure de l'entreprise.

L'AVIS DE L'ANSSI



« L'ANSSI salue le travail réalisé dans le cadre de l'étude LUCY qui permet de disposer d'une vision pluriannuelle de l'impact financier des cyberattaques »

GAËTAN PONCELIN DE RAUCOURT

Sous-directeur stratégie de l'ANSSI
(Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)

« L'ANSSI salue le travail réalisé dans le cadre de l'étude LUCY qui permet de disposer d'une vision pluriannuelle de l'impact financier des cyberattaques sur les organisations victimes ainsi que de l'impact positif des politiques d'accompagnement. Cette étude démontre que la prise en compte et l'investissement des organisations, notamment les plus stratégiques, dans leur cybersécurité a permis de limiter les impacts des cyberattaques et ainsi de réduire le nombre de sinistres enregistrés par les assureurs. L'entrée en vigueur de la directive NIS2(1) sera l'opportunité de poursuivre cette dynamique de renforcement de la cybersécurité dans toutes les couches de l'économie et d'apporter un signal de confiance dans l'assurabilité des PME et ETI. »

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Dans la lignée de 2022, le marché de l'assurance cyber en 2023 demeure en terrain positif avec un développement de son activité dans les différentes catégories d'entreprise.
- Comparé à 2022, qui était déjà une bonne année, on observe en 2023 une réduction des sinistres quasiment par deux. Aucun sinistre supérieur à 10 millions d'euros n'a été enregistré cette année. Cela est visible sur toutes les catégories d'entreprises, y compris celles de taille moyenne qui avaient été fortement sinistrées en 2022.
- En termes de fréquence, on enregistre moins de sinistres pour les grandes entreprises, à surface égale, ainsi que pour les ETI, à surface élargie, car elles sont désormais plus nombreuses à s'assurer.
- Le marché ne se développe néanmoins pas aussi vite que les années précédentes car les grandes entreprises ont souscrit à budget constant.
- Alors que le nombre de grandes entreprises assurées n'a pas évolué entre 2022 et 2023, on peut se demander si celles-ci sont suffisamment assurées et si elles ont suffisamment conscience de la nécessité d'analyser et de quantifier régulièrement l'évolution de leur exposition financière aux risques cyber.
- Niveau souscription, le potentiel de souscription d'assurances chez les ETI (avec un chiffre d'affaires compris entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros) demeure très important, avec seulement environ 15 % d'entre elles assurées aujourd'hui.
- On observe une augmentation en nombre des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises de taille moyenne qui s'assurent mais cette hausse reste légère avec une hausse de 10 millions du volume de primes pour les ETI et de 3 millions pour les entreprises de taille moyenne.
- Dans un contexte international géopolitique tendu, le marché de l'assurance cyber français demeure fragile et volatil. Avec 328 millions de primes, la survenance de deux ou trois sinistres d'ampleur pourrait suffire à absorber toute la prime et destabiliser le marché.
- Les risques liés à l'émergence de l'IA sont à analyser et à considérer sérieusement et pourraient constituer un prochain risque majeur de cyberattaques.



AMRAE

la Maison du risk management

36 boulevard Sébastopol - 75004 Paris

Tél. : 01 42 89 33 16 - www.amrae.fr

Contact presse :

SEITOSEI.ACTIFIN - Olivier Coppermann

olivier.coppermann@seitosei-actifin.com - 06 07 25 04 48